Séjours 2024

VOYAGER AVEC augeca

AUGECA - ASSOCIATION DE CSE ET CSEC DU GROUPE SAFRAN

SOMMAIRE

Savoie : SAINT-FRANÇOIS-LONGCHAMP
Hôtel-Restaurant L'Auberge Ensoleillée..... page 3

Vosges : GERARDMER
Hôtel-Restaurant Chalet au Bord du Lac... page 4

Calvados : VILLERS SUR MER
Hôtel-Restaurant Castellamare..... page 6

Corse : PORTIGLIOLO
Résidence et Hôtel*** U Livanti..... page 8

Corse : PROPRIANO
Hôtel*** Le Sampiero Corso..... page 10

Côte d'Azur : GRIMAUD
Camping**** Le Pont de Bois.....page 12

Vienne : JAUNAY-MARIGNY
Le Moulin du Bois.....page 14

Calvados : MERVILLE-FRANCEVILLE
Camping*** Ariane..... page 16

Gironde : LACANAU
Les Petits Pellegrins..... page 17

Conditions générales de vente....page 18

PRIX CONVENTIONNÉS POUR LE PERSONNEL GROUPE SAFRAN

remise pour le personnel du groupe Safran (CSE membre d'AUGECA) :
-5% en vacances scolaires toutes zones pour tout séjour d'une semaine minimum, en plus de l'aide des CSE (non applicables sur les forfaits restauration du U LIVANTI et du SAMPIERO CORSO).

ASSURANCES ANNULATION : Castellamare – Chalet au Bord du Lac – Pont de Bois – U Livanti – Le Sampiero Corso - L'Auberge Ensoleillée.
Conformément à la réglementation concernant les séjours de vacances et les voyages, pour éviter les cumuls de couverture, les assurances font l'objet d'un acte volontaire et sont donc obligatoirement en option, si vos assurances ou votre organisme social ne couvrent pas le risque d'annulation avant le départ.

Le prix de l'assurance, calculé sur le montant total du séjour, est le suivant :
1,95 % du prix du séjour. ASSURANCES INTERRUPTION DE SÉJOUR COMPRISES. Couverture : Décès, accident corporel grave, maladie de vous-même, votre conjoint, personne accompagnante, ascendant ou descendant. En cas de dommages importants causés par un incident ou des éléments naturels. Modification dossier inscription : 15 €. Tout complément de séjour pris sur place est réglé directement sur place.

CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION : Castellamare – Chalet au Bord du Lac - Moulin du Bois - L'Auberge Ensoleillée : Jusqu'à 45 jours avant le départ : 25 € de frais de dossier. • de 44 à 30 jours : 10 % du montant du séjour. • de 29 à 11 jours : 50 % du montant du séjour. • de 10 à 2 jours : 75 % du montant du séjour.
Moins de 2 jours avant le départ ou en cas de non-présentation : 100 % du montant du séjour.

CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION : Pont de Bois – U Livanti – Le Sampiero Corso : selon convention établissement.

Hôtel-Restaurant
L' Auberge Ensoleillée

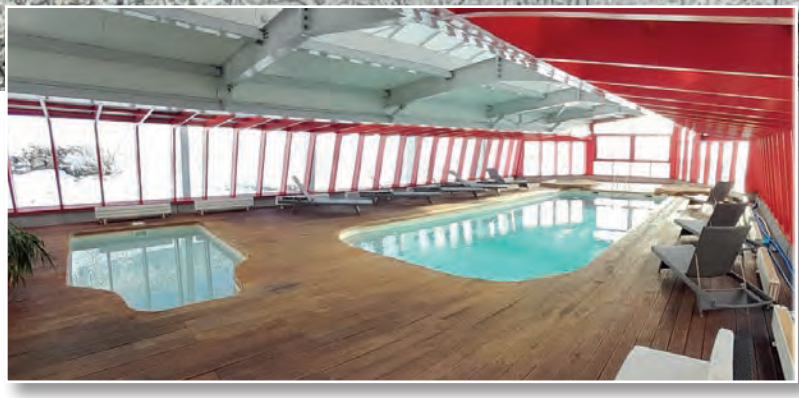

L'Auberge Ensoleillée

Chef - Lieu
1450, Saint-François-Longchamp
Savoie, 73130

L'auberge Ensoleillée

Nichée au cœur de Saint-François-Longchamp en Savoie, offrant une vue panoramique à couper le souffle face au glacier de l'Étendard.

Situation

Le domaine de St-François Longchamp relié à celui de Valmorel en Tarentaise constitue le Grand Domaine et vous ouvre les sommets de la glisse : 160 kms de pistes balisées.

Prix /personne, base chambre double, enfants partageant la chambre des parents	Haute Saison du 25/12 /2023 au 07/01/2024 du 12/02 au 10/03/2024	Saison du 18/12 au 24/12/2023 du 22/01 au 11/02/2024 du 11/03 au 24/03/24	Basse saison du 15/12 au 17/12/2023 du 08/01 au 21/01/2024 du 25/03 au 14/04/24
Pack Demi-Pension			
Adulte	700 €	600 €	550 €
Enfants 6 à 12 ans	525 €	450 €	400 €
Enfants 3 à 5 ans	350 €	300 €	250 €
Pack Tranquillité			
Adulte	925 €	820 €	790 €
Enfants 6 à 12 ans	740 €	650 €	615 €
Enfants 3 à 5 ans	350 €	300 €	250 €
Pack Sérénité			
Adulte	1020 €	940 €	790 €
Enfants 6 à 12 ans	790 €	710 €	670 €
Enfants 3 à 5 ans	400 €	350 €	300 €

Pack Demi-Pension : 7 nuits en 1/2 pension (petit déjeuner & diner).

Pack Tranquillité : pack demi-pension + forfait remontées mécaniques 6 jours - Grand Domaine (Saint François Longchamp et Valmorel) + un tour de luge offert par personne.

Pack Sérénité : pack tranquillité + la location du matériel de ski pour 6 jours (ski, bâtons, chaussures) en gamme Confort.

Taxe de séjour en sus : 1€/jour/adulte. Supplément de 25€/adulte le 25 décembre et de 50€, le 31 décembre pas de supplément enfant.

Tarif single : nous consulter.

L'établissement accepte 1 chien de moins de 7kg par chambre.

Hôtel-Restaurant
Chalet au Bord du Lac

Vosges : Gérardmer

Chalet au Bord du Lac
207 route d'Epinal
88400 Gérardmer
Tél : 03 29 63 01 03

chaletauborddulac@wanadoo.fr
https://www.chaletauborddulac.fr

	Chambre double		Chambre triple		Chambre quadruple	
Tarif Nuitée	Vue Lac	Vue Mini golf	Vue Lac	Vue Mini golf	Vue Lac	Vue Mini golf
Basse saison	90 €	74 €	97 €	82 €	105 €	90 €
Haute saison	105 €	90 €	112 €	97 €	121 €	105 €
Restauration	Pension	1/2 pension		Haute saison : Toutes les vacances scolaires et du 01/06/24 au 15/09/2024		
Adultes	68 €	40 €				
Enfant - de 13 ans	33 €	20 €				
Enfant - de 3 ans	Gratuit					

Fermeture du 8 au 12 janvier 2024 inclus, du 4 au 24 novembre, du 23 au 27 décembre 2024 et du 06 janvier au 12 janvier 2025.
Chambres disponibles à partir de 17h00, libérées à 10h00 le dernier jour. Demi-pension = repas du soir.
Taxe de séjour en sus.

Nos amis les animaux ne sont pas acceptés.

PROPRIÉTÉ CSEC SAFRAN
AIRCRAFT ENGINES

L'Hôtel-Restaurant « Le Chalet au Bord du Lac » vous propose des séjours inoubliables, le calme et une vue imprenable sur le lac ! Admirablement située au cœur des Vosges et du parc naturel régional du Ballon des Vosges, la ville de Gérardmer est aux portes de l'Alsace et de l'Allemagne. Hébergés dans un cadre naturel d'exception, entre lacs, montagnes et forêts vous trouverez un large choix d'activités sportives et culturelles. Vous pourrez déguster une cuisine créative et découvrir des plats du terroir.

Hébergement

24 chambres tout confort dont 2 pour personne à mobilité réduite et 2 dotées de baignoire.

Le restaurant

Dans les environs

Station située à 670 mètres d'altitude, à proximité des pistes de ski, luge d'été, randonnées pédestres, activités nautiques (aviron, voile, canoë), complexe bowling/patinoire, escalade, piscine et sauna, promenades en bateau, mur d'escalade, tennis, VTT, Fantasticable, saut à l'élastique, parapente, parc d'attractions de Fraispertuis, musée de l'imagerie à Épinal, locations de VTT électriques, vélo, parapente, randonnée.

Sur place

Wifi gratuit, terrain de volley, pédalo, canoë, baignade, minigolf, pêche, salle de jeux, terrain de pétanque et parking privé.

Hôtel-Restaurant Castellamare

Calvados : Villers-Sur-Mer

Castellamare
2 rue Michel d'Ornano
14640 Villers-sur-Mer

Tél : 02 31 81 66 66
castellamare.residence@gmail.com
https://castellamare.fr

Tarif Nuitée	Chambre double/twin			Chambre triple			Chambre quadruple		
	Pleine Mer	Vue Mer	Cour Ou parc	Pleine Mer	Vue Mer	Cour Ou parc	Pleine Mer	Vue Mer	Cour ou Parc
Basse saison Du 02/02 au 04/04	92 €	83 €	73 €	114 €	106 €	90 €	135 €	124€	110 €
Moyenne saison Du 04/04 au 28/06 et du 01/09 au 30/11	103 €	91 €	83 €	122 €	112 €	103 €	146 €	134 €	122 €
Haute saison Du 28/06 au 01/09, du 28/12 au 07/01/2025 et tous les WE* et vacances scolaires	130 €	107 €	100 €	150 €	133 €	123€	176 €	155 €	143 €
WE : toute nuitées comprises entre le vendredi et le lundi									

	Pension	1/2 pension
Adultes	68 €	40 €
Enfant - de 13 ans	33 €	20 €
Enfant - de 3 ans	Gratuit	

Haute saison : vacances scolaires toutes zones et du 28/06 au 02/09/2024.
Fermeture du 8 janvier au 02 février 2024, du 1er décembre au 27 décembre 2024.
Jours fériés : Pâques et Pentecôte
Chambres disponibles à partir de 17h, libérées à 10h le dernier jour. Taxe de séjour en sus.
Nos amis les animaux ne sont pas acceptés.

PROPRIÉTÉ CSEC SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

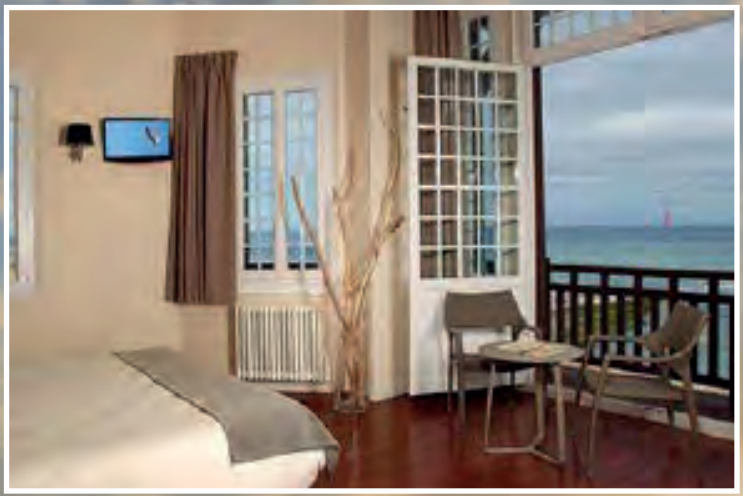

Les pieds dans l'eau, idéalement située au coeur d'une station balnéaire dynamique et renommée, à proximité de Deauville, Honfleur, Houlgate et Cabourg, cette demeure de charme vous accueille dans un cadre chaleureux.

Hébergement

32 chambres tout confort dont 5 suites et 1 à mobilité réduite.

Restaurant

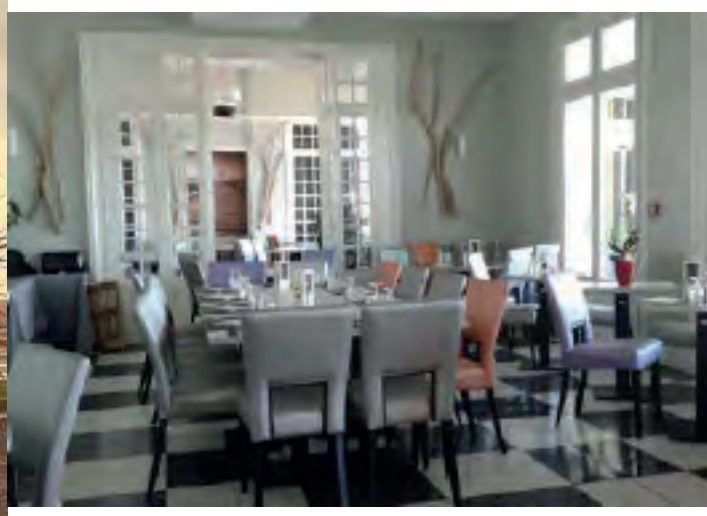

Sur place

Wifi gratuit, jacuzzi, sauna, hammam, billard français, bar avec terrasse couverte et vue sur la mer, parking privé.

Dans les environs

Voile et char à voile, centre équestre, location de VTT, golfs d'Houlgate et de Cabourg, musée paléontologique, découverte du pays d'Auge et de son patrimoine culturel et gastronomique. Thalasso à Deauville et balnéo à Houlgate.

Résidence et Hôtel***
U Livanti

Corse : Portigliolo

Résidence de vacances U Livanti
Lieu dit Portigliolo.
20110 Belvédère Campomoro
Tél : 04 95 76 08 06

contact@livanti.fr
www.residence-ulivanti.com

La Résidence et Hôtel* U Livanti** idéalement situé entre Ajaccio et Bonifacio vous offre des séjours « les pieds dans l'eau » sur la belle plage de sable fin de Portigliolo, entre mer et montagne, avec une vue unique sur le Golfe de Valinco. Partez à la découverte de l'île de beauté, ses magnifiques paysages, ses plages de rêve, son patrimoine et sa gastronomie.

Hébergement

Vous séjournerez dans des chalets 4 ou 5 couchages avec climatisation, comprenant 1 chambre avec 1 lit double, 1 chambre avec 2 ou 3 lits simples (dont 1 lit superposé) selon le nombre de couchages et également des chalets comprenants 3 chambres avec 6 couchages, coin cuisine, coin repas, salle de bains avec douche et w.-c., terrasse couverte, salon de jardin.

Sur Place

Wi-fi gratuit, restaurant, bar, machines à laver, barbecues, ping-pong, pétanque, plage, vélos, randonnée.

Dans les environs

Promenades en mer, accrobranche, équitation, canyoning, tennis, location VTT, promenades en montagne, base nautique (voile, plongée, ski nautique).

CONVENTION AVEC AUGECA
DROIT D'OCCUPATION PRIORITAIRE

Tarif Nuitée	Casane PMR	Scopa	Népita Village Casane Vue Mer	Népita Vue Mer Village Vue Mer
Du 06/04/2024 Au 19/04/2024	110 €	125 €	145 €	160 €
Du 20/04/2024 Au 24/05/2024	135 €	150 €	170 €	200 €
Du 25/05/2024 Au 28/06/2024	185 €	210 €	230 €	245 €
Du 29/06/2024 Au 12/07/2024	225 €	255 €	270 €	300 €
Du 13/07/2024 Au 23/08/2024	280 €	300 €	330 €	365 €
Du 24/08/2024 Au 13/09/2024	195 €	240 €	270 €	300 €
Du 14/09/2024 Au 27/09/2024	150 €	205 €	225 €	250 €
Du 28/09/2024 Au 31/10/2024	115 €	155 €	180 €	200 €

Taxe de séjour : 1,10 euros par personne par jour
(à partir de 18 ans)

Ménage fin de séjour :

60 euros : PMR, Casane

80 euros : Scopa, Nepita, Village

Ouverture : du 6 avril au 31 octobre 2024.

Nos amis les animaux ne sont pas acceptés.

FORFAIT CONSO

200 €/FORFAIT*

Utilisable pour toute consommation sur le site (glaces, snack, restaurant, bar, petits-déjeuners...).

* Possibilité de subvention par votre CSE ; Vous devrez l'utiliser dans sa totalité, aucun remboursement ne sera effectué, les 5% de remise ne sont pas applicables.

Hôtel***
Le Sampiero Corso

Corse : Propriano

Hôtel Le Sampiero Corso
21 Route de la Corniche
20110 Propriano
Tél : 04 95 76 04 94

sampierocorso@orange.fr
www.hotel-sampierocorso.com

Niché dans une petite crique du Golfe du Valinco, orné d'une magnifique plage et à quelques minutes à pied du centre-ville de Propriano, **l'Hôtel*** Sampiero Corso** offre le cadre idéal pour un week-end détente ou des vacances en famille. Parfaitement situé entre Ajaccio et Bonifacio, l'hôtel se trouve à moins d'une heure de deux aéroports, vous y découvrirez une région sauvage et authentique entre mer et montagne.

Services et loisirs

Restaurant, plage de l'hôtel avec transats et parasols, parking privé, connexion wifi, service femme de chambre. Avec participation : cours de yoga, base nautique à quelques minutes à pied (paddle, jet ski, kayak des mers, location de bateaux, plongée, sortie pêche).

Hébergement

L'hôtel compte 33 hébergements (chambre classique, confort ou premium, appartement confort dont un de 2 chambres, une villa). Toutes les chambres sont climatisées et aménagées d'une terrasse avec vue mer.

Tarif Nuitée	Chb Classique	Chb Confort	Chb Premium	Apt Confort	Apt 2 Chb Confort	Villa
Du 25/04 au 10/05/2024	150 €	170 €	180 €	190 €	200 €	300 €
Du 11/05 au 28/06/2024	180 €	200 €	210 €	220 €	230 €	450 €
Du 29/06 au 23/08/2024	340 €	360 €	370 €	380 €	390 €	700 €
Du 24/08 au 15/10/2024	250 €	270 €	280 €	290 €	300 €	300 €

Restauration

Petit déjeuner

A partir de 11 ans : 16 € par personne et par jour
De 2 ans à 10 ans : 11 € par personne et par jour

Demi-pension (uniquement le soir)

A partir de 11 ans : 39 € par personne et par jour
De 2 ans à 10 ans : 19 € par personne et par jour

Pension Complète

A partir de 11 ans : 62 € par personne et par jour
De 2 ans à 10 ans : 29 € par personne et par jour

Ouverture : du 25 avril au 15 octobre 2024.

Nos amis les animaux ne sont pas acceptés.

Camping****
Le Pont de Bois

Côte d'Azur : Grimaud

Camping Le Pont de Bois
1482 Rte de Collobrières
83310 Grimaud
Tél : 04 94 43 22 90

infos@camping-charlemagne.com
www.camping-charlemagne.com

Nouveau

Pour tout séjour de 7 jours consécutifs : 15% de remise
*** Non cumulable avec la remise Augeca**

Situé au pied du charmant village médiéval de Grimaud et de son château féodal longtemps gardien du Golfe de Saint-Tropez, **le camping Le Pont de Bois** vous accueille dans un parc arboré d'essences méditerranéennes, eucalyptus, mimosas, pins, chênes-lièges, lauriers roses. Idéalement situé, au cœur du Golfe, **le camping Le Pont de Bois** vous assure détente, tranquillité et bien-être à proximité de magnifiques plages et de villages provençaux plein de charme.

Services et loisirs

Restaurant, plats à emporter, pain et viennoiseries, machines à laver et sèche-linge à jetons, Wifi sur l'ensemble du camping (gratuit), piscine chauffée et pataugeoire (ouverte de juin à septembre, maillots de bain en lycra uniquement autorisés).
Spectacles, concerts, châteaux gonflables, tables de ping-pong, Fitness Park extérieur et terrain de pétanque.

Dans les environs

À 6 km du golfe de Saint-Tropez, Ramatuelle, Sainte-Maxime et les nombreuses plages, centre équestre, quad, karting, centre de plongée, mini-golf, bowling, accrobranche, parc aquatique, golf, cinéma.

2024	O'Phéa 2 chambres 5 personnes		Lodge Safari 2 chambres 4 personnes		Louisiane 3 chambres 6 personnes		Eco Lodge Savane 2 chambres 5 personnes		Eco-Lodge Woody 2 chambres 4 personnes		Eco-Lodge Woody 3 chambres 6 personnes	
	Nuit*	Semaine	Nuit*	Semaine	Nuit*	Semaine	Nuit*	Semaine	Nuit*	Semaine	Nuit*	Semaine
06/04 au 03/05	95 €	590 €	130 €	885 €	120 €	815 €	60 €	315 €	100 €	665 €	120 €	815 €
04/05 au 07/06	105 €	690 €	145 €	985 €	135 €	915 €	70 €	415 €	115 €	765 €	135 €	915 €
08/06 au 28/06	125 €	815 €	165 €	1085 €	150 €	1015 €	85 €	515 €	130 €	865 €	150 €	1015 €
29/06 au 05/07	125 €	815 €	175 €	1185 €	165 €	1115 €	95 €	615 €	145 €	965 €	165 €	1115 €
06/07 au 12/07	x	1040 €	x	1235 €	x	1165 €	x	665 €	x	1115 €	x	1315 €
13/07 au 16/08	x	1040 €	x	1335 €	x	1265 €	x	765 €	x	1515 €	x	1715 €
17/08 au 23/08	x	815 €	x	1085 €	x	1015 €	x	515 €	x	1115 €	x	1315 €
24/08 au 30/08	125 €	815 €	165 €	1085 €	150 €	1015 €	85 €	515 €	130 €	865 €	150 €	1015 €
31/08 au 06/09	105 €	690€	165 €	1085 €	150 €	1015 €	85 €	515 €	130 €	865 €	150 €	1015 €
07/09 au 27/09	105 €	690 €	145 €	985 €	135 €	915 €	70 €	415 €	115 €	765 €	135 €	915 €
28/09 au 11/10	95 €	590 €	130 €	885 €	120 €	815 €	60 €	315 €	100 €	665 €	120 €	815 €

Toutes les locations sont équipées de climatisation sauf " L' Éco-lodge Savane"

x : Non disponible

* Tarif à la nuit, 3 nuits minimum

Taxe de séjour 2024 : 0,86 € en sus
par jour et par personne à partir de 18 ans.
Connexion wifi inclus (1 connexion par locatif).

Tarifs options à la semaine (7 nuits)

° Plancha Gaz : 49 €
° Cafetière Nespresso : 35 €
° Bouilloire électrique : 28 €
° Kit bébé (chaise haute, lit et baignoire) :42 €
° Parasol : 28 €
° 1 véhicule suppl. : 28 €
° Ménage de départ : 65 €

Emplacement de camping

Tarifs Jour 2024	Du au	06/04 24/05	25/05 28/06	29/06 23/08	24/08 27/09	28/09 11/10
Emplacement 2 personnes (max 6)		21 €	25 €	33 €	25 €	22 €
*pers sup +10 ans		5 €	7 €	8 €	7 €	5 €
*pers sup -10 ans		4 €	5 €	6 €	6 €	4 €
*Electricité 6A		6,50 €	6,50 €	6,50 €	6,50 €	6,50 €
*Prise européenne		2,50 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €
*Véhicule sup remorque		4 €	4 €	4 €	4 €	4 €
*Animal (avec certificat de vaccination)		6 €	6 €	6 €	6 €	6 €
*Réfrigérateur «top» (à la semaine)		35 €	56 €	56 €	56 €	35 €

Tarif Restauration

° Demi-pension (petit déjeuner et dîner) Adulte : 33,50 € - Enfant : 22 €
° Forfait Liberté (dîner) Adulte : 25 € - Enfant : 16 €
° Petit déjeuner uniquement : 9,50 € (Adulte) & 7 € (Enfant)

Enfant = - 10ans/Prix Hors Boissons

Nos amis les animaux ne sont pas acceptés.

Vienne : JAUNAY-MARIGNY

Le Moulin du Bois

86380 Jaunay-Marigny
Tel : 05 49 88 16 73

Le Moulin du Bois est un parc résidentiel de loisirs situé dans La Vienne, région dynamique qui vous dévoilera toutes ses richesses : patrimoines historiques, nature verte et généreuse, vie culturelle et artistique. À mi-chemin entre Poitiers et Châtellerault, c'est le lieu idéal pour une visite au Futuroscope. Vous serez enchanté par son magnifique parc de 18 hectares et par ses deux étangs où vous pourrez pratiquer la pêche, le pédalo et le canoë.

Hébergement

Vous séjournerez dans des chalets de 6 personnes avec terrasse et salon de jardin, comprenant 3 chambres (1 lit double, 2 lits simples, 2 lits superposés), cuisine équipée (four micro-ondes, cafetière, lave-vaisselle), douche et wc. Emplacements camping-caravaning avec électricité.

A découvrir dans la région

Le Futuroscope, les caves du Haut Poitou, Poitiers et l'art roman, la vallée des singes, l'île aux serpents, la cité médiévale de Chauvigny, le parc animalier d'Azay le Ferron, Marais Poitevin…

Dans les environs

Karting, piscine, golf, voile, planche à voile, poneys, randonnées pédestres au départ du site, centre aquatique de Châtellerault, l'île aux géants à Dissay.

Services et loisirs

Tennis, paddle, canoë, pétanque, football, aire de jeux, aires de pique-nique avec tables et barbecues.

Tarifs 2024

Tarifs pour les Salariés des CSE adhérents :
(Limité à 1 mobil home sur une date)

1ère nuit : 55 €

Nuitées suivantes : 50 €

Semaine (7 nuitées consécutives) : 250 €

Linge de lit obligatoire dès 1 nuit : 5 € par adulte et 5 € par enfant

Tarifs invités :
(location d'un mobil home supplémentaire par le salarié des CSE adhérents obligatoirement présent)

1ère nuit : 80 €

Nuitées suivantes : 70 €

Semaine (7 nuitées consécutives) : 370 €

Linge de lit obligatoire dès 1 nuit : 5 € par adulte et 5 € par enfant

Ouverture : du 29 mars au 3 novembre 2024. À 7 km du Futuroscope.

Nos amis les animaux ne sont pas acceptés.

PROPRIÉTÉ CSEC SAFRAN AIRCRAFT ENGINES. PATRIMOINE CSE SAFRAN AIRCRAFT ENGINES CHÂTELLERAULT

Camping Ariane

Calvados : Merville-Franceville

Camping Ariane

100 route de Cabourg
14810 Merville-Franceville
Tél : 02 31 24 52 52

www.camping-ariane.com

Situé à 300 mètres des plages de sable fin de la Baie de l'Orne, et de celles du débarquement, à 5 mn de Cabourg, à 15 minutes de Caen, **le Camping ARIANE** vous accueille sur son terrain de 4 hectares, aéré et verdoyant, comportant de spacieux hébergements et emplacements mi-ombragés dans un cadre convivial.

Services et loisirs

Épicerie, dépôt de pain et viennoiseries, aire de jeux pour les enfants, animations en soirée, repas à thèmes, laverie, wifi, salle multimédia et sauna gratuits, concours de pétanque.

Hébergement

Location de Mobil-homes : 8 Mobil-homes Grand confort en plus des 8 Mobil-Homes existants, camping libre (emplacements tentes et caravanes), bornes camping-car.

Dans les environs

La station balnéaire et sa base nautique vous offriront des plaisirs variés, comme la pêche, le char à voile, l'équitation, le mini-golf et d'autres jeux organisés sur la plage. La réserve ornithologique vous rapprochera encore davantage de la nature.

Tarifs : consulter votre CSE

Camping
Les Petits Pellegrins

Gironde Lacanau

Les Petits Pellegrins
Route de Longarrisse
33680 Lacanau

Tél : 05 56 03 05 10 - 06 58 16 93 60
(hors saison) 05 57 20 37 90

ouverture : de juin à septembre 2024

Tarifs : consulter votre CSE

Niché sous les pins, entre lac et océan, le camping Les Petits Pellegrins est une véritable réserve naturelle de bonheur pour les amateurs d'expérience nature. En tente, en caravane ou mobil home, vous profiterez du charme du lac de Lacanau qui borde le terrain. L'accès à la plage est sécurisé.
Le terrain de 255 emplacements, entièrement clos permet aux enfants d'évoluer en toute sécurité les véhicules n'étant autorisés que pour l'installation et la désinstallation du matériel. Dans le calme de la forêt vous apprécierez la variété des plaisirs de la région : nature, tourisme et activités nautiques, etc… quelques commerces à proximité.

Hébergement

Mobile-home 4 personnes et Mobile-home 6 personnes avec sanitaires complets.
Emplacements camping-caravaning avec électricité. Cuisines équipées plaques de cuisson 4 feux gaz, micro-onde, cafetière électrique avec coin salle à manger. Salle de douche et wcterrasse avec salon de jardin. Emplacements caravanes et tentes.

Dans les environs

À 60 kilomètres de Bordeaux, capitale régionale de l'Aquitaine, à deux pas des vignobles du Médoc, de St-Emilion, des Graves et du Sauternais pour les plus réputés, et des demeures célèbres de Mauriac, Montaigne et Montesquieu. Ici, nature et sports sont indissociables.

Services et loisirs

Animations pour les enfants du lundi au vendredi 10h00- 12h30 / 16h30-18h30 (Tir à l'arc, Poney, skate électrique, mur d'escalade, ping pong, baby foot, grands jeux à thème, ...).
Base nautique, soirées animées, balades pédestres et piste cyclable au bord du camping.
A proximité : Golf Lacanau, écoles de surf, ski nautique, balnéothérapie, casino, bars, restaurants, ...

Animaux : les chiens sont les bienvenus sur le camping avec comme principale restriction qu'ils soient tenus en laisse.

Conditions générales de vente

Article 95 : Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Article 96 : Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que : 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ; 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ; 3° Les repas fournis ; 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement; 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ; 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ; 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ; 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11° Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ; 12° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ; 13° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Article 97 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article 98 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes : 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ; 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ; 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ; 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ; 5° Le nombre de repas fournis ; 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit; 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ; 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ; 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ; 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ; 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ; 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ; 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre mini-mal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus ; 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle; 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous ; 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ; 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ; 19° L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ; b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permet-tant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Article 99 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article 100 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article 101 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception : soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article 102 : Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article 103 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix; soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Immatriculation tourisme : IM091110031

AUGECA

Voyagez autrement

augeca

https:// www.augeca.com